

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 7 JUIN 2021

Le sept du mois de juin deux mil vingt et un, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 3 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. LAGLEYZE David, Maire, exceptionnellement dans la salle communale des loisirs "L'Alerte",

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

Présents : 17

AUDARD Virginie
AUGEREAU Line
CAMUS Emmanuel
DRANO Rodolphe
DROUIN Véronique
DUPUY-CHANET Marie-Laure
GAUDIN David *Pouvoir de M. BREHERET Emmanuel*
GESTRAUD Samuel
GRIMAULT Jean-Louis
LAGLEYZE David
LAPEYRONIE Yann
PETIT Sabrina
RIGAUD Marie-Pierre,
ROSEAU Sylvie
SAULGRAIN Henri
STROESSER Delphine
WARY Grégory

Absents excusés : 2

BREHERET Emmanuel *donne pouvoir à M. GAUDIN David*
JONET Nathalie

Votants : 18

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : M. WARY Grégory

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Avances financières à Alter Public dans le cadre du Clos de la Roulière
- Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes et demande d'une subvention à la Région au titre du Fonds de relance
- Acquisition d'une parcelle rue de la Garenne dans le cadre de l'aménagement de la route départementale

Informations :

- Antenne relais 5G
- Démarche Mobilité Les Hauts d'Anjou
- Permanence élections départementales et régionales
- Questions diverses

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité, le procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2021.

CLOS DE LA ROULIERE

LANCEMENT DE LA TRANCHE 2

David LAGLEYZE :

La tranche 1 est terminée car il n'y a plus de terrain à vendre au Clos de la Roulière. C'est pourquoi il faut réfléchir à poursuivre l'opération du Clos de la Roulière avec la tranche 2.

Le projet d'ensemble couvre un espace qui va de la rue du Patisseau (Sud) au stade (Nord). Des terrains sont déjà acquis et d'autres devront être achetés.

Des équipements lourds ont déjà été réalisés et servent aux 5 tranches : le bassin de rétention empierré + Étude technique + transfert de zones humides (enlèvement des peupliers sur l'emprise du Clos de la Roulière et replantation au Moulin d'Yvray)

Ces investissements expliquent en partie le déficit de la tranche 1.

Afin de préparer au mieux l'étude de la tranche 2 par Alter Public, la commission Urbanisme travaillera sur les sujets suivants : le bon dimensionnement des parcelles, prévoir des parcelles de

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



taille différente (afin d'éviter l'uniformisation), la cohérence du plan des voies (abandon du sens unique au chemin de la Garelle ?)

Au lieu d'instaurer un prix au m², ne vaut-il pas mieux instaurer un prix à la parcelle ?

Hypothèses financières :

Hypothèse 1 si l'opération du Clos de la Roulière s'arrête à la tranche 1 :

Le coût est de 450 000 euros et la commune a versé 120 000 euros d'avances de trésorerie (correspondant à l'écart du coût par rapport à la baisse du prix des terrains).

En 2018, le coût de l'opération était estimé à 498 000 euros, ce qui montre que celui-ci s'alourdit quand les terrains ne se vendent pas.

Hypothèse 2 : coût de 415 000 euros (l'amortissement se fait sur les tranches 3, 4 et 5)

Il ne faut pas oublier qu'on a vendu aux acheteurs un cadre de vie : l'aménagement d'un quartier et des espaces verts. Cet aspect sera compromis si la commune ne poursuit pas l'opération.

Hypothèse 3 : avec le temps, si on va jusqu'à la moitié de la tranche 3, on passe de 415 000 à 300 000 euros

Emmanuel CAMUS demande combien de temps le projet va durer ?

Yann LAPEYRONIE : le projet peut durer jusqu'en 2055

David LAGLEYZE explique que le déficit théorique est divisé par trois si l'opération se poursuit jusqu'à la tranche 3.

De manière régulière, 10 terrains ont été vendus par an sur les 10 dernières années

Pour la tranche 2 : il y a 18 lots de prévu et il n'y a pas besoin d'acquérir du foncier.

Si on arrête l'opération à la tranche 1, il faudra racheter le terrain à Alter Public pour un montant de 55 000 euros.

Sur les communes avoisinantes, il n'y a plus de lots disponibles ailleurs, donc le Clos de la Roulière devient intéressant compte tenu du prix des terrains. Et en ce moment, il y a énormément de demandes.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de poursuivre la tranche 2 et de vous exposer le calendrier prévisionnel d'Alter

Emmanuel CAMUS demande quel impact aura la poursuite de l'opération sur le reste des parcelles à vendre sur la commune, ou pour requalifier des parcelles, actuellement non constructibles en constructible.

David LAGLEYZE et Samuel GESTRAUD répondent qu'il n'y aura pas d'impact.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



**Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour donner l'ordre à Alter Public de poursuivre l'opération et de réaliser une étude de la tranche 2.
David LAGLEYZE précise que ce n'est pas une délibération, mais il s'agit de recueillir l'avis des conseillers avant de demander à Alter de commencer l'étude de la tranche 2. Des délibérations ultérieures valideront la tranche 2.**

Calendrier prévisionnel :

Avant-projet sur la base de préconisations de la commission urbanisme, notamment sur les emprises au sol des habitations. Il s'agit d'alléger les règles d'implantation des habitations.

Fin de l'étude : octobre

Consultation du conseil municipal d'ici la fin de l'année : délibération sur les prix des terrains

Commercialisation : 2022

Viabilisation : printemps 2022

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2021_37 DU 07_06

CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES

AVENANT N°2 CONVENTION D'AVANCE DE TRESORERIE A ALTER PUBLIC

VU

La convention de délégation du service public confiant à Allter Public l'aménagement de la ZAC du Clos de la Roulière du 26 octobre 2012,

La convention d'avance de trésorerie du 30 novembre 2018,

Le premier avenant du 3 décembre 2019,

CONSIDERANT

La nécessité d'approuver un deuxième avenant à la convention d'avance de trésorerie d'un montant de 60 000 euros décomposé en deux versements :

- un versement en 2021 déjà approuvé lors de la délibération du 8 mars 2021 à l'occasion de l'approbation du CRAC au 30/06/2020,
- un versement en 2022 à l'occasion de l'approbation du CRAC au 30/06/2021.

PROPOSITION DU MAIRE :

Mairie d'ETRICHE (49330) - 1 Square de la Mairie - 02 41 42 60 01
mairie.etriche@orange.fr - www.etriche.mairie49.fr
Siret : 21490132400019 - Code APE : 8411Z

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



- Approuve l'avenant n°2 à la convention d'avance de trésorerie pour un montant de 60 000 euros décomposé en deux versements (un versement en 2021 déjà approuvé lors de la délibération du 8 mars 2021 à l'occasion de l'approbation du CRAC au 30/06/2020, et un versement en 2022 à l'occasion de l'approbation du CRAC au 30/06/2021).

- Autorise le Maire à signer cet avenant n°2 en pièce jointe

DEBAT :

David LAGLEYZE : cette convention vise à prévoir deux versements supplémentaires d'avances de trésorerie : un en 2020 de 30 000 euros et un autre en 2021 de 30 000 euros sachant que le versement de 2020 a déjà été approuvé par le conseil municipal du 8 mars 2021.

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR : 18

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2020_38 DU 07_06

CATEGORIE DE L'ACTE : FINANCES

**APPROBATION DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE
DE LA SALLE DES FETES**

VU

Le CGCT,

CONSIDERANT

Ce dossier a été initié par l'ancien mandat.

Il présente deux volets : Isolation et Remplacement de la chaudière, vieillissante

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



par une chaudière à granulés bois

Le conseil municipal ne souhaitait s'engager sur le projet qu'à la condition d'avoir des subventions. Pour autant, le coût connu actuellement est prévisionnel car le marché n'a pas encore été publié.

Suite à une circulaire parue du Ministère de l'Intérieur, la subvention LEADER (55 000 euros) et DSIL (118 000 euros) ne sont pas compatibles, il convient de revoir le plan de financement prévisionnel en retirant la subvention LEADER.

PROPOSITION DU MAIRE

- De retirer la délibération 2021_37

-D'approuver les travaux d'amélioration énergétique de la salle des Fêtes

-D'approuver le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût prévisionnel total des travaux : 310 025 euros HT

Maîtrise d'œuvre : 21 185 HT

Travaux : 240 700 euros HT

Avec Marge pour imprévus = 48 140 euros

Subventions :

FONDS DE RELANCE REGION : 71 188 euros

SIEML : 38 908 euros

DSIL (Préfecture) : 118 000 euros

AUTOFINANCEMENT : **81 929 euros**

-De demander une subvention à la Région au titre du Fonds de relance

DEBAT :

David LAGLEYZE explique qu'une circulaire de la Préfecture a précisé que les subventions LEADER (Fonds européen) et DSIL (Etat) ne pouvaient pas se cumuler.

La commune avait eu une subvention de 55 000 euros au titre du LEADER et 118 000 euros au titre du DSIL.

Par conséquent, en abandonnant la subvention LEADER de 55 000 euros, l'autofinancement passe de 62 005 euros à 81 929 euros.

Il explique que ce surcoût de 19 924 euros ne remet pas en cause le projet et les finances de la commune au vu des autres projets.

RESULTAT DU VOTE

Mode de scrutin : ordinaire

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus
sans modification

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2020_39 DU 07_06
CATEGORIE DE L'ACTE : VOIRIE
ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DE LA GARENNE
DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE,
SECTION AGGLOMERATION

VU

L'article L. 2241-1 du CGCT, par lequel le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune,

CONSIDÉRANT

Afin de permettre l'aménagement de la route départementale Tiercé-Seiches par le Département de Maine-et-Loire, et notamment la construction d'un rond-point à l'intersection de la Route de Seiches/Rue de la Garenne/Route du Clos Rogelais, la commune doit acquérir une parcelle cadastrée C 1434 à son propriétaire.

LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE PRENDRE LA DÉCISION SUIVANTE :

- d'autoriser l'acquisition de la parcelle Section C n°1434 pour une surface de 134 m² au prix de 5500 euros
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'acquisition
- de prendre en charge les frais de notaires, de géomètre et d'acte

DEBAT :

David LAGLEYZE rappelle que l'aménagement de la RD 52 dépend de l'acquisition d'une parcelle à l'angle de la route de Seiches et de la rue de la Garenne. Cette acquisition doit servir à faire un rond-point à cette intersection.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



L'agent immobilier, mandaté par le propriétaire a rappelé que cette acquisition aurait pour conséquence de modifier l'entrée de l'habitation.

Le service des Domaines (DGFIP) a évalué le bien à 5360 euros (40 euros le m²). Le propriétaire a fait une proposition à 5500 euros.

Afin d'accélérer, la vente, il propose de retenir cette offre raisonnable (200 euros de plus) pour avancer sur ce projet.

RESULTAT DU VOTE :

Mode de scrutin : ordinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition ci-dessus

sans modification

POUR : 18
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS PRES DE LA GARE :

David LAGLEYZE explique qu'une antenne de l'opérateur Free va être installée à la gare au niveau du parking, impasse de la Gare. Ce projet fait suite à la demande de SNCF Réseaux. Le dossier d'information est disponible en Mairie pour une consultation sur place. L'avis est affiché à l'extérieur de la Mairie.

Marie-Pierre RIGAUD demande si le conseil municipal peut émettre un avis ?

David LAGLEYZE répond que l'avis du conseil municipal peut-être fait sous la forme d'un courrier. C'est pourquoi, il souhaite recueillir le sentiment des conseillers, mais il n'y a pas de délibération à prendre.

Marie-Laure CHANET fait remarquer qu'il y a déjà une antenne dans la zone du Perray

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Henri SAULGRAIN ajoute qu'il y en a une Route du Moulin d'Yvray, et une autre Route de la Lupinière.

David LAGLEYZE précise que ce projet répond surtout à la demande de SNCF Réseaux

Samuel GESTRAUD fait remarquer qu'il y a plusieurs opérateurs sur la commune comme Orange, Sfr, Bouygues et que c'est logique que Free veuille s'implanter aussi sur la commune.

Marie-Laure CHANET pense que c'est dommage qu'il n'y ait qu'un opérateur par pylône.

David GAUDIN ajoute qu'il ne s'agit pas seulement de la pose d'une antenne, mais de l'arrivée du réseau de la 5 G, une technologie encore méconnue

Yann LAPEYRONNIE fait remarquer qu'il n'y a pas beaucoup de maisons dans les 100 mètres autour du lieu futur d'implantation de l'antenne

Sabrina PETIT craint qu'il y ait une incidence sur les animaux

Marie-Pierre RIGAUD fait remarquer que la ferme de La Pavardière n'est pas loin

David LAGLEYZE rappelle qu'il n'y a pas de délibération à prendre car on pas la main, mais on peut exprimer notre mécontentement. Par contre, il convient d'expliquer pourquoi. Il demande qui est CONTRE et qui souhaiterait envoyer un courrier au Préfet, par principe ?

Sabrina PETIT explique qu'elle est CONTRE par principe, étant donné que le conseil municipal n'a pas son mot à dire

Marie-Laure CHANET explique qu'il ne s'agit pas de refuser la technologie, mais c'est la façon de faire, qui est contestable

David LAGLEYZE pense qu'il faut faire un courrier en expliquant que le conseil municipal n'est pas contre la technologie, mais s'étonne de n'être pas consulté davantage, et demande ainsi un complément d'information, notamment l'incidence sur la santé. Et pourquoi ne pas suggérer une mutualisation des poteaux pour les opérateurs ?

David GAUDIN ajoute que l'implantation de cette antenne soulève aussi la question de l'aspect visuel

David LAGLEYZE précise qu'une autorisation d'urbanisme devra être déposée en Maire

Delphine STROESSER fait remarquer qu'il s'agit plus d'une information que d'une consultation

Samuel GESTRAUD répond que le dossier de consultation constitue bien une phase de la consultation

Rodolphe DRANO fait remarquer qu'on risque de ne pas avoir de réponse concernant les conséquences sur la santé

Samuel GESTRAUD ajoute que si on s'oppose, on n'aura pas de réponse



COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

David LAGLEYZE pense qu'il est souhaitable que les élus de la commune concernée soient consultés

Emmanuel CAMUS pense qu'en tant que représentant des Etrichéens, on pourrait reprocher aux conseillers municipaux de n'avoir rien fait pour s'y opposer

Marie-Laure CHANET fait remarquer que les riverains vont cumuler le bruit des trains, et une antenne

David GAUDIN pense que ça serait bien qu'il y ait plus d'éléments à présenter

David LAGLEYZE termine le débat en expliquant qu'il va rédiger un courrier à l'attention du Préfet et qu'il le partagera avant aux conseillers municipaux.

- PROJET DE MOBILITE AUX HAUTS D'ANJOU :

David LAGLEYZE : information au conseil municipal

Dans le cadre de la compétence Mobilité, la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) réalise des expérimentations, notamment sur la commune des Hauts d'Anjou.

Pour pallier aux difficultés de mobilité de leur population, les élus de la CCVHA souhaiteraient relier les communes déléguées des Hauts d'Anjou à la gare d'Etriché, la gare la plus proche

Pour cela, la CCVHA s'appuie sur une association qui a réfléchi à un projet d'autostop organisé. Si des habitants veulent adhérer au dispositif, ils doivent s'inscrire sur un site. Les autostoppeurs potentiels doivent s'inscrire sur le site et doivent porter un badge permettant l'identification. De plus, tout conducteur potentiel est référencé par un autocollant sur la voiture.

Plusieurs arrêts d'autostop ont été désignés dont la gare d'Etriché. Ainsi, l'association demande l'avis du Maire pour la pose d'un panneau à la gare.

Le principe de fonctionnement est que si quelqu'un se positionne à proximité du panneau, un conducteur référencé peut se trouver là à ce moment. Il faut que l'offre rencontre la demande à un instant T car il n'y a pas d'horaires.

David LAGLEYZE pense que le fait d'identifier les autostoppeurs et les conducteurs, c'est bien car ça apporte une sécurité et donne confiance. Par contre, il faut que l'offre rencontre la demande, ce qui est plus difficile quand il n'y a pas d'horaires.

Emmanuel CAMUS fait remarquer que ce système d'identification est peut-être obligatoire compte tenu du fait que ce projet est porté par la CCVHA, il y a donc une part de responsabilité.

David LAGLEYZE explique que le panneau qui sera installé à la gare sera le suivant : « *Je conduis solidaire* »

Marie-Pierre RIGAUD demande si un sondage a été fait pour savoir si ça va marcher ?

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



David LAGLEYZE explique que des cafés-débats se sont tenus.

Marie-Laure CHANET pense qu'une application aurait peut-être été plus appropriée pour que les autostoppeurs et les conducteurs se rencontrent d'une façon plus cadrée.

David LAGLEYZE précise que la commune n'a pas à se prononcer sur les modalités d'organisation du service, mais que l'association a besoin de l'accord de la Mairie pour la pose du panneau à la gare

Delphine STROESSER demande quand ça va commencer ?

David LAGLEYZE explique que ça pourrait commencer le mois prochain

Samuel GESTRAUD explique que ce concept n'est pas bête car il y a pleins de personnes qui rentrent de la gare en voiture direction Châteauneuf.

David LAGLEYZE ajoute que ce service n'est pas fermé aux habitants des Hauts d'Anjou, mais peut concerner les Etrichéens. Ainsi, ce service pourrait très bien servir aux habitants du Pont des Boires ou aux riverains de la route de Châteauneuf.

- Permanence élections départementales et régionales

Il manque deux personnes pour le premier tour du 20 juin.

David LAGLEYZE rappelle que pour les assesseurs non encore vaccinés, un test doit avoir été fait au moins 48h avant. Par contre, selon la Préfecture, la deuxième dose ne doit pas forcément avoir été faite avant les élections.

POINTS D'INFORMATION DU MAIRE :

Chorale de l'association « Enchanté »,

Il reste 3 places pour la chorale de l'association « Enchanté » vendredi soir à 20h30. Si des conseillers sont intéressés, ils peuvent lui envoyer un mail.

Dispositif Argent de poche,

Il y a deux conseillers volontaires : Samuel GESTRAUD et Marie-pierre RIGAUD (disponible en Août). Ils devront encadrer les jeunes soit le matin ou l'après-midi.

Nouvelles mesures sanitaires et activité des associations communales :

Les activités sportives ont repris sauf le sport de contact.

David LAGLEYZE a rencontré avec Marie-Laure CHANET l'association « La Concorde » qui rouvre le 9 juin prochain.

L'association « Enchanté » a repris.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Les associations qui n'ont pas repris : « le Club des seniors » et « Les doigts agiles »

Le problème est que l'occupation des salles communales ne doit pas excéder 65 % de leur capacité

L'association l'APEL de l'école privée n'organisera pas de kermesse cette année compte tenu des contraintes sanitaires.

Port du masque :

Yann LAPEYRONIE informe que les Préfets demandent l'avis des Maires sur deux arrêtés (la reconduction du port du masque après le 30 juin, qui était la date limite et, l'autorisation de vente d'alcool dans l'espace public).

David LAGLEYZE explique que beaucoup de Maire comme lui pense qu'il faut stopper le port du masque à compter du 1^{er} juillet.

Pour le moment, les manifestations connues sont :

« La Concorde » : une soixantaine de personnes pour un tournoi de pétanque le 28 août

« Oz, un autre monde » (jeu de rôles) d'Hygné : manifestation mi-juillet

« Journée citoyenne » : le 25 septembre

Il remercie les conseillers qui ont mis sous pli et distribué les courriers aux habitants.

POINTS D'INFORMATION DES ADJOINTS :

URBANISME :

Samuel GESTRAUD : Le jeudi 17 juin à 14h00, un agent de la CCALS va commencer un travail de recensement du petit patrimoine naturel et historique. Si ça intéresse un conseiller municipal, il sera le bienvenu.

ANIMATION/CULTURE/COMMUNICATION :

Marie-Laure CHANET :

Calendrier des spectacles :

Le 17 juin à 20h00 : spectacle « le chanteur sachant chanter » (registre familial, drôle)
L'association « La Vallée des Arts » organise la billetterie et le produit sera reversé aux artistes.
Entrée fixe : 10 euros et tarif réduit pour les enfants.

Le 19 juin à 20h à l'église d'Etriché : cinq musiciens sur du Mozart / Schubert

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Le 25 septembre (date nationale) : Organisation de la Journée Citoyenne : la commission Animation organise la manifestation et contacte des personnes pour trouver des volontaires (Henri SAULGRAIN s'est proposé)

S'il y a des suggestions d'ateliers : les idées sont recueillies jusqu'au 31 juillet.

Il faut aussi se poser la question de la durée de la journée citoyenne : format demi-journée (Bricolage) ou journée entière (jeux l'après-midi, voire soirée dansante en plus) ?
Pour certains ateliers, ça peut être intéressant d'être sur une journée ?

David LAGLEYZE pense que le format de la journée entière est trop long.

Emmanuel CAMUS : suggère que ça peut être intéressant de poursuivre les jeux l'après-midi uniquement sans soirée dansante

David LAGLEYZE pense que ça pourrait être un compromis entre la demi-journée et la journée entière.

David LAGLEYZE demande aux conseillers de se prononcer sur les trois formats : demi-journée/journée sans soirée/journée avec soirée

David GAUDIN rappelle que si c'est le format journée qui est retenu, il faudra des bénévoles pour gérer,

David LAGLEYZE explique que le format journée avec soirée ne pourra se faire qu'avec l'appui du Comité des fêtes

Les conseillers municipaux se prononcent sur la journée entière avec soirée dansante sous réserve de l'accord du Comité des Fêtes

Bulletin annuel :

Marie-Laure CHANET explique qu'il est en cours d'élaboration et attend les textes des diverses associations. Pour l'instant, toutes les associations n'ont pas répondu (une relance sera faite le 15 juin prochain). Il faut avoir tous les textes pour le 30 juin afin de faire la relecture après.

La mise en forme se fera en Juillet/Août. Les entreprises seront contactées en septembre pour les encarts publicitaires.

La distribution pourra se faire courant octobre.

David GAUDIN explique que courant octobre, les assemblées générales des associations ne se seront pas encore toutes tenues, donc il y aura des informations manquantes dans le bulletin

Marie-Laure CHANET pense qu'on peut reporter la distribution du bulletin en décembre comme cela ça couvrirait 2020 et 2021. Et pour les autres années, on repart normalement avec une distribution en décembre.

Par ailleurs, le format du bulletin sera en A4 et fera environ 40 pages.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Le conseil municipal est d'accord pour une distribution en décembre.

SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :

Scolaire :

Virginie AUDARD rappelle que la kermesse de l'école privée des Templiers ne se fera pas cette année. Pour l'école publique, l'APE doit se prononcer prochainement.

Restaurant scolaire :

Dans le cadre de la loi EGALIM (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous), l'Etat accorde des subventions pour le renouvellement ou l'acquisition du matériel. Ainsi, une étude sur les besoins de la cantine est en cours de réflexion.

CCAS :

Il y a peu de sollicitation d'administrés.

Pour information, les adjoints ont été alertés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de l'état d'insalubrité d'un logement géré par Podeliha. Podeliha ne réagissant pas, un courrier a été envoyé et depuis, les travaux ont repris.

Commission Pédibus :

Comme la route départementale sera réaménagée cette année, la commission a décidé d'attendre septembre 2022 pour étudier plus en détail le projet.

CADRE DE VIE/ECONOMIE :

Yann LAPEYRONIE explique qu'une liaison douce (vélos/piétons) est à l'étude. Le tracé commencerait par le chemin du Launay, puis l'impasse de la Gare, la passerelle, et enfin la route de la Gare. Cependant, il y a un tronçon qui pose problème, notamment entre la fin du chemin du Launay et l'impasse de la Gare, car il y a un passage obligé sur la route départementale de Châteauneuf ce qui n'est pas satisfaisant sur le plan sécuritaire. Par conséquent, le propriétaire de deux parcelles situées à l'arrière de celle faisant l'angle de la route de Châteauneuf et du chemin du Launay (maison) a été approché pour acquérir une bande, mais il a refusé.

Marie-Pierre RIGAUD demande pourquoi il a refusé ?

Yann LAPEYRONIE répond qu'il ne veut pas de cyclistes ou de piétons autour de chez lui car il est propriétaire d'une maison située sur le chemin du Launay.

Par ailleurs, il y aurait un autre variant possible : faire un chemin en longeant la voie ferrée, mais ce projet semble plus coûteux.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Autrement, si on maintient le projet initial, il faut utiliser la procédure de l'expropriation étant donné que la recherche d'un accord amiable n'a pu aboutir.

Samuel GESTRAUD fait remarquer que dans le cadre de la compétence mobilité à vélo, il faudrait se mettre en rapport avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (CCVHA) pour réaliser une piste cyclable reliant Tiercé, Etriché et Châteauneuf sur Sarthe. Du coup, ça permettrait de desservir le Pont des Boires.

David LAGLEYZE rappelle qu'au niveau de la CCALS, seule la liaison entre les pôles est d'intérêt communautaire. Pour la liaison entre le Pont des Boires, la gare et le bourg, l'intérêt est communal. Donc, il y a peu de chance que la CCALS porte ce projet, à moins de l'intégrer dans une liaison avec Tiercé ou Seiches sur le Loir.

Espace santé :

Yann LAPEYRONIE explique qu'il a été destinataire avec le Maire d'un courrier d'une psychologue qui loue un bureau à l'Harmonia et qui pense que le tarif d'une autre psychologue récemment installée est trop élevé. Ce problème de la tarification des bureaux professionnels sera étudié par la commission Finances le 16 juin prochain.

En fait, il y a plusieurs tarifs en fonction des modalités d'occupation des professionnels de santé. Actuellement, une psychologue est facturée à la demi-journée, une autre pour un jour d'occupation par semaine, d'autres professionnels paient à l'heure. Le problème est que des locations peuvent bloquer l'installation d'autres professionnels.

Il faudra repenser le mode de tarification.

La question est de savoir si le tarif pratiqué doit couvrir les charges du bâtiment de l'Harmonia supportées par la commune ou si la municipalité souhaite favoriser l'implantation de services sur la commune, et auquel cas pratiquer un tarif avantageux.

David GAUDIN demande si ce n'est pas possible d'avoir un coût horaire du bâtiment de l'Harmonia pour la commune afin de savoir si le tarif pratiqué est raisonnable ou pas.

David LAGLEYZE répond que cet élément sera donné lors de la prochaine commission Finances.

Virginie AUDARD fait remarquer que les professionnels communiquent entre eux, et notamment sur les tarifs.

TOUR DE TABLE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Delphine STROESSER demande où en est la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Elle explique que s'il est décidé de ne plus le faire ou que le projet est à l'étude, il faudrait en informer les enfants assez rapidement.

Virginie AUDARD précise qu'elle n'est plus en charge de la mise en place du CMJ : une réorganisation s'est faite entre les adjoints suite à la préparation de la rétrocession de la compétence Garderie au 1^{er} janvier 2022. Du coup, c'est Yann LAPEYRONIE qui reprend ce dossier.

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



Delphine STROESSER demande où en est la fuite du pipeline au Porage ?

David LAGLEYZE répond que les travaux de dépollution sont encore en cours. La terre est décaissée et envoyée dans une usine en Belgique pour un traitement. L'ADEME, (l'Agence de Transition Ecologique) suit aussi ce dossier. Une attention particulière est donnée à la zone NATURA et le point de captage d'eau de Châteauneuf non loin.

Grégory WARY explique que suite à une absence d'une enseignante, la directrice de l'école publique Alphonse Daudet a incité les parents à garder leurs enfants pour ceux qui le pouvaient car le remplacement n'a pas été possible. Par conséquent, il a été dans l'incapacité de décommander le repas 48 heures à l'avance et a été facturé.

David LAGLEYZE rappelle que le délai de 48 heures figure dans le règlement intérieur de la cantine car c'est le délai que RESTORIA impose à la commune. Ainsi, tous les repas décommandés par les familles après les 48 heures sont facturés par RESTORIA à la commune. Ici, ce problème pose la question de savoir si le conseil municipal souhaite faire reposer ce coût directement aux familles concernées ou le mutualiser s'il était décidé de ne pas facturer les repas dans ces cas. Ce problème pose donc aussi indirectement le prix du repas. Il propose que ce sujet soit abordé lors de la prochaine commission Restauration scolaire.

Marie-Pierre RIGAUD demande quand les réunions de quartier ou de hameaux vont-elles reprendre ?

David LAGLEYZE répond qu'elles reprendront en septembre prochain.

Le Maire rappelle que le prochain conseil municipal aura lieu exceptionnellement le 28 juin prochain à 20h00 à la salle des fêtes car il n'y en aura pas en juillet et août.

Le Maire clôt la séance à 22h30.

La secrétaire de séance, Grégory WARY

Le 10/06/2021

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe



PAGE DES SIGNATURES SEANCE DU LUNDI 7 JUIN 2021		
NOM prénom	Présent ou absent	Signature
AUDARD Virginie	Présent	
AUGEREAU Line	Présente	
BREHERET Emmanuel	Absent excusé	<i>Pouvoir de M. GAUDIN David</i>
CAMUS Emmanuel	Présent	
DRANO Rodolphe	Présent	
DROUIN Véronique	Présente	
DUPUY-CHANET Marie-Laure	Présente	
GAUDIN David	Présent (<i>Pouvoir de M. BREHERET Emmanuel</i>)	
GESTRAUD Samuel	Présent	
GRIMAULT Jean-Louis	Présent	
JONET Nathalie	Absente	
LAGLEYZE David	Présent	
LAPEYRONIE Yann	Présent	
PETIT Sabrina	Présente	
RIGAUD Marie-Pierre	Présente	
ROSEAU Sylvie	Présente	
SAULGRAIN Henri	Présent	
STROESSER Delphine	Présente	
WARY Grégory	Présent	